

PROCES-VERBAL DE RECEPTION A TITRE ISOLE (copie)



Motif de la réception : AMENAGEMENT EN AMBULANCE

Il résulte des constatations effectuées le 21/12/2007  
à la demande de SDIS DE LA SARTHE  
13 BOULEVARD ST MICHEL -  
72190 COULAINES

que le véhicule ci-dessous décrit :

Dénomination (suivant références communautaires de la directive 1999/37/CE)

(A.1) Précédent numéro d'immatriculation	: NEUF
(B) Date de première immatriculation	: NEUF
(D.1) Marque	: CITROEN
(D.2) Type Variante Version	: YCBMFC/BX MOD MP7
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)	:
(D.3) Dénomination commerciale	: JUMPER
(E) N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type	: VF7YCBMFC11300476
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	: 3500
(F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	: 3500
(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg)	:
(G) Masse en service (G1 + 75) (kg)	: 2995
(G.1) Poids à vide national (PV) (kg)	: 2920
(J) Catégorie internationale	: M1
(J.1) Genre national	: VASP
(J.2) Carrosserie (CE)	:
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)	: AMBULANC
(K) Numéro de la réception par type	: P-2041-06-00
(P.1) Cylindrée (cm3)	: 2198
(P.2) Puissance nette maximale (kW)	: 88
(P.3) Source d'énergie	: GO
(P.6) Puissance administrative (CV NPA)	: 7
(Q) Rapport puissance/masse (uniquement pour motorcycle) (kW/kg)	: Sans objet
(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	: 3
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))	: 81
(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn-1)	: 2625
(V.7) CO2 (en g/km)	:
(V.9) Classe environnementale	: 70220*0376B

Satisfait dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-8, R.321-20 et R.413-13 du code de la route pour la catégorie du véhicule concerné.

Montant de la redevance : 86.90 Euros

NOTA :

AMENAGEMENT AMBULANCE 3 PLACES ASSISES + 2 COUCHEE - TYPE MODIFIE -

MENTIONS PARTICULIERES (à reporter sur le certificat d'immatriculation) :

PLACE(S) MEDICALE(S) : 2.

Fait à PARCAY MESLAY,  
le 02/01/2008

Pour le Préfet, par délégation,  
Benoît RICHARD  
TECHNICIEN EN CHEF DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

Fait à PARCAY-MESLAY,  
le 02/01/2008

Philippe DUPUET  
TECHNICIEN DU MINEFI

Nota : Voie de recours - En cas de contestation relative à la définition des caractéristiques du véhicule, vous pouvez vous adresser à :  
DRIRE CENTRE - GS 37 - ZA n° 2 des Ailes - 25 et 26, Rue des Ailes - 37210 PARCAY MESLAY